



conseil • expertise comptable • audit

Commissaires aux comptes

Anne Laure Destruel

Thierry Marty

Christophe Carles

Jérôme Cathala

Thierry Eychenne

Pascal Fouque

Sylvie Maguelonne

Sébastien Roch

**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE TARN ET GARONNE**

53 Avenue Jean Moulin
82000 MONTAUBAN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022**

05 63 03 86 65
audit@sodecal.fr

449, Avenue du Danemark
Albasud - BP 364
82000 Montauban

MEMBRE INDÉPENDANT
A U D E C I A

Société de commissaires aux comptes
inscrite sur la liste nationale des
commissaires aux comptes, rattachée à la
Compagnie Régionale des Commissaires
aux comptes de Toulouse
SAS au capital de 7 638 €
RCS Montauban 314 684 481

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE TARN ET GARONNE** relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, notamment en ce qui concerne :

- le correct rapprochement des cotisations et des timbres entre le logiciel de facturation RETRIEVER et la comptabilité ;
- le correct rapprochement des notifications de subventions avec la comptabilité ainsi que le dénouement post clôture des subventions à recevoir.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur des éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels ou sujet de son incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montauban, le 12 décembre 2022

SODECAL AUDIT

Anne Laure DESTRUEL
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

ACTIF

	Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022			01/07/2020 au 30/06/2021
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	40 117,28	36 817,41	3 299,87	2 763,87
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	119 652,89		119 652,89	119 652,89
Constructions	1 405 598,73	1 109 497,02	296 101,71	296 232,31
Installations techn., matériel et outil. ind.	258 290,07	202 374,59	55 915,48	71 033,86
Autres	281 866,00	196 341,48	85 524,52	46 222,99
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	2 772,00		2 772,00	2 772,00
Autres titres immobilisés	4 347,00		4 347,00	4 293,00
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	2 112 643,97	1 545 030,50	567 613,47	542 970,92
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	131 061,60		131 061,60	115 540,25
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	2 227,25		2 227,25	3 895,89
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	439 800,31		439 800,31	363 065,79
Valeurs mobilières de placement	1 258 172,50		1 258 172,50	1 326 762,50
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	162 102,73		162 102,73	106 629,15
Charges constatées d'avance	31 932,28		31 932,28	23 768,41
TOTAL (II)	2 025 296,67		2 025 296,67	1 939 661,99
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 137 940,64	1 545 030,50	2 592 910,14	2 482 632,91

BILAN PASSIF**PASSIF**

	Du 01/07/2021 au 30/06/2022	Du 01/07/2020 au 30/06/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	227 392,95	227 392,95
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	515 267,97	515 267,97
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	1 182 809,06	1 115 022,09
Excédent ou déficit de l'exercice	187 592,34	67 786,97
	<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>2 113 062,32</i>
Fonds propres consomptibles	12 810,46	17 310,55
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	TOTAL (II)
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	217 411,61	247 799,82
Fonds dédiés		
	TOTAL (II)	TOTAL (III)
PROVISIONS		
Provisions pour risques	70 000,00	70 000,00
Provisions pour charges	36 387,88	29 665,88
	TOTAL (III)	TOTAL (IV)
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	20 240,38	40 106,63
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 345,50	81 845,78
Dettes des legs ou donations	76 056,99	69 684,27
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie	2 595,00	750,00
Produits constatés d'avance		
	TOTAL (IV)	TOTAL (V)
Ecart de conversion passif		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 592 910,14
		2 482 632,91

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/07/21 au 30/06/22	Du 01/07/20 au 30/06/21
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	616 162,00	631 739,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	20 701,52	31 549,39
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	201 936,00	195 135,69
<i>Dont parrainages</i>	592,80	
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	276 248,29	474 855,37
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	25 424,00	25 812,00
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	97 198,06	119 903,57
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	120 222,26	46 307,00
Utilisations des fonds dédiés	31 990,00	34 728,02
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 389 882,13	1 592 510,04
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et autres achats	270 900,95	317 370,07
Variation de stock	-15 521,35	-4 525,24
Autres achats et charges externes	245 542,41	245 515,48
Aides financières	64 941,00	72 998,45
Impôts, taxes et versements assimilés	30 944,03	34 823,46
Salaires et traitements	302 741,88	298 040,68
Charges sociales	127 457,47	156 577,31
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	83 007,17	80 531,90
Dotations aux provisions	6 722,00	70 000,00
Reports en fonds dédiés	95 204,05	244 158,45
Autres charges	31 990,00	32 480,00
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 243 929,61	1 547 970,56
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	145 952,52	44 539,48
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	29 809,56	28 570,74
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	29 809,56	28 570,74
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	4 588,24	4 272,92
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	4 588,24	4 272,92
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	25 221,32	24 297,82

sodecal
Commissaires aux comptes

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/07/21 au 30/06/22	Du 01/07/20 au 30/06/21
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	171 173,84	68 837,30
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	11 497,00	5 378,61
Sur opérations en capital	11 000,09	4 680,13
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	22 497,09	10 058,74
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	2 747,86	8 052,72
Sur opérations en capital	354,73	92,35
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	3 102,59	8 145,07
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	19 394,50	1 913,67
Participation des salariés aux résultats	(VII)	
Impôts sur les bénéfices	(VIII)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 442 188,78	1 631 139,52
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 254 596,44	1 563 352,55
EXCÉDENT OU DÉFICIT	187 592,34	67 786,97

ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2022 dont le total est de 2 592 910,14 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 187 592,34 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Ces comptes annuels ont été établis le 17/11/2022.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/06/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Objet social de l'entité :

Participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. Assurer la promotion et la défense de la chasse ainsi que les intérêts de ses adhérents. Apporter son concours à la prévention du braconnage. Organiser la formation des candidats aux épreuves théoriques et pratiques de l'examen pour la délivrance du permis de chasser. Apporter son concours à l'organisation de l'examen du permis de chasser.

IMMobilisations INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

ANNEXE

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	15 à 20 ans ans
- Agencement et aménagement des constructions	5 à 10 ans ans
- Installations techniques	3 à 20 ans ans
- Installations générales	10 à 20 ans ans
- Matériels de transport	5 ans
- Matériel de bureau et informat	5 à 10 ans ans
- Mobilier	5 à 15 ans ans

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les comptes titres (obligations) détenus par la fédération départementale :

- Valeur comptable : 935 000 euros.

- Valeur réelle à la clôture de l'exercice : 918 758 euros

soit une moins value latente de 16 241 euros

Aucune provision n'a été comptabilisée car le capital est garanti à l'échéance

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.



ANNEXE

CADRE A	IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCLUSEUR	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	38 317		1 800
	Terreains		119 653		
	Constructions	Sur sol propre	909 835		
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.	447 038		48 726
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		258 290		
		Inst. générales, agencts & aménagts divers	52 726		
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	78 683		57 425
		Matériel de bureau & mobilier informatique	111 813		
CORPORELLES		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes	TOTAL	1 978 037		106 150
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		2 772		
	Autres titres immobilisés		4 293		54
	Prêts et autres immobilisations financières	TOTAL	7 065		54
		TOTAL GENERAL	2 023 420		108 004
FINANCIÈRES	CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions	Réévaluation
				par virt poste	légale/Valeur d'origine
				par cessions	
	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			40 117
	Terreains				119 653
	Constructions	Sur sol propre			909 835
		Sur sol d'autrui			
		Inst. gal. agen. amé. cons			495 764
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				258 290
CORPORELLES		Inst. gal. agen. amé. divers			52 726
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	18 780		117 327
		Mat. bureau, inform., mobilier			111 813
		Emb. récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes	TOTAL	18 780		2 065 408
	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				2 772
	Autres titres immobilisés				4 347
	Prêts & autres immob. financières	TOTAL			7 119
FINANCIÈRES		TOTAL GENERAL	18 780		2 112 644

sddecal
Commissaires aux comptes

ANNEXE

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMobilisations AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		35 553	1 264		36 817
	TOTAL	35 553	1 264		36 817
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	779 923	23 894		803 818
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.	280 717	24 962		305 679
Inst. techniques matériel et outil. industriels		187 256	15 118		202 375
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	48 975	791		49 766
	Matériel de transport	57 145	12 681	18 425	51 401
	Mat. bureau et informatiq., mob.	90 879	4 296		95 175
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	1 444 895	81 743	18 425	1 508 213
	TOTAL GENERAL	1 480 449	83 007	18 425	1 545 031

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMobilisations AMORTISSABLES		DOTATIONS		REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Déf. de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Déf. de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
	TOTAL						
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
	TOTAL						
Frais d'acquisition de titres de participations							
	TOTAL GÉNÉRAL						

Total général non ventilé

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étailler					
Primes de remboursement des obligations					

ANNEXE

TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	70 000			70 000
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires	29 666		6 722	36 388
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
Provisions pour dépréciation	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges				
	TOTAL		99 666	6 722	106 388
	- incorporelles				
Sur immobilisations	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients	Sur comptes clients				
	Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL		99 666	6 722		106 388
Dont provisions pour pertes à terminaison					
- d'exploitation					6 722
Dont dotations & reprises		- financières			
		- exceptionnelles			

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

ANNEXE

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	115 540,25	15 521,35		131 061,60
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	115 540,25	15 521,35		131 061,60

ANNEXE

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMobilisé				
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT				
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	2 227	2 227	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques	Taxe sur la valeur ajoutée		
		Autres impôts, taxes & versements assimilés		
	Divers	210 295	210 295	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	229 506	229 506	
	Charges constatées d'avance	31 932	31 932	
	TOTAUX	473 960	473 960	
KENVOIS				
(1)	Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice		
(2)		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)		
(3)		Créances reçues par legs ou donations		

ANNEXE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation		31 932
Financières		
Exceptionnelles		
TOTAL		31 932

PRODUITS À RECEVOIR

	PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		439 800
Disponibilités		
TOTAL		439 800

ANNEXE

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice			Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	avant règlement ANC 2018-06	règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020	avec règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020				
Fonds associatifs sans droit de reprise	227 392,95		227 392,95				
Fonds propres sans droit de reprise							
Fonds propres complémentaires							227 392,95
Fonds propres avec droit de reprise							
Réserves							
Réserves pour projet de l'entité							515 267,97
Autres réserves	515 267,97		515 267,97				
Report à nouveau	1 115 022,09		1 115 022,09		67 786,97		1 182 809,06
Excédent ou déficit de l'exercice	67 786,97		67 786,97		187 592,34	67 786,97	187 592,34
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	17 310,55		17 310,55				
Subventions d'investissement						4 500,00	12 810,46
TOTAUX	1 942 780,53		1 942 780,53		255 379,31	72 286,97	2 125 872,78

ANNEXE

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	20 240	14 088	6 153	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	44 346	44 346		
Personnel & comptes rattachés	41 393	41 393		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	25 559	25 559		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	9 105	9 105		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	2 595	2 595		
TOTAUX	143 238	137 085	6 153	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exer.	19 851			
(2) Montant divers emprunts, dett/associés				

Renvoie (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXE

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	20
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 346
Dettes fiscales et sociales	71 185
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	

TOTAL DES CHARGES À PAYER

115 550

ANNEXE

LES EFFECTIFS

	30/06/2022	30/06/2021
Personnel salarié :		
Ingénieurs et cadres	8,00	8,00
Agents de maîtrise	2,00	2,00
Employés et techniciens	6,00	6,00
Ouvriers		

ANNEXE

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Produits exceptionnels :

- Subvention virée au compte de résultat : 4 500 €
- Cessions d'éléments d'actifs : 6 500 €
- Dommages et intérêts reçus : 1 607 €
- Divers : 9 890 €

Charges exceptionnelles:

- Pénalités : néant
- Divers : 3 103 €

ANNEXE

Tableau de suivi des fonds dédiés Ecocontribution

Ressources	Année	Montant initial	Montant révisé	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Utilisation d'exercice (reprise 7895)	Engagement à réaliser sur nv. ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
				A	B	B	C	
VIA FAUNA	2020	6 755,00	7 552,31	640,09	640,09	640,09		
CORIBIOR	2020	3 204,35	2 467,87					
CIFF	2020	7 214,00	7 048,03	3 001,28	2 835,44	2 835,44		
COTURNIX	2020	32 703,00	22 966,27					
SIRP ACYN	2021	4 437,69		4 097,69	4 097,69	4 097,69		
CYNOBS	2021	30 952,25	26 044,37	4 907,88				
MILEOC	2021	6 102,19	5 805,91	5 357,24	5 060,96	5 060,96		
CORIBIOR 3	2021	3 246,70		3 246,70	3 246,70	3 246,70		
OCCOTURNIX 2	2021	42 322,18		36 901,26	36 901,26	36 901,26		
CYNOBS 2	2021	23 871,75		23 871,75	23 871,75	23 871,75		
CYNEP 2	2021	8 971,00		8 971,00	8 971,00	8 971,00		
CYNOBS	2022	24 604,77					24 604,77	24 604,77
COTURNIX 3	2022	59 245,25					59 245,25	59 245,25
FONSEDUC	2022	8 037,00					8 037,00	8 037,00
CIFF BIODIV	2022	4 513,73		1 196,70			3 317,03	3 317,03
TOTAL		266 180,86		90 994,89	86 821,59	85 624,89	95 204,05	95 204,05

Tableau de suivi des autres fonds dédiés

Ressources	Année	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Utilisation d'exercice (reprise 7895)	Engagement à réaliser sur nv. ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
			A	B	B	C	
PETR	2021	161 400,00	156 805,00	34 597,37	34 597,37	122 207,56	122 207,56
TOTAL		161 400,00	156 805,00	34 597,37	34 597,37	122 207,56	122 207,56

Subventions de Fonctionnement octroyées par la fédération départementale :

La fédération départementale des chasseurs de Tarn et Garonne a octroyé différentes subventions au cours de cet exercice, pour un montant de 64 941 euros concernant des actions spécifiques (permis de chasse, plantations de haies), des équipements des ACCA (chambres froides...), l'organisation de manifestations et concours.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

La Fédération départementale des chasseurs de Tarn et Garonne a décidé de provisionner le montant des engagements de retraite dans ces comptes.

La provision est calculée en tenant compte de :

- L'indemnité brute, égale à 1/5 de mois de salaire par année d'ancienneté, plafonnée à 6 mois de salaire,
- Les charges sociales patronales afférentes,
- Un coefficient pondérateur qui est fonction de l'âge actuel du salarié,
- Déduction faite des sommes disponibles (54 240 euros) qui ont été versées sur un contrat assurant les indemnités de fin de carrière auprès de la compagnie d'assurance Allianz.



ANNEXE

Compte de résultat / répartition analytique

	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2020
Section Générale			
Produits	1 080 486 €	1 250 330 €	1 000 494 €
Charges	888 885 €	1 094 357 €	908 109 €
Résultat	191 601 €	155 973 €	92 385 €
Section Dégâts			
Produits	146 889 €	193 698 €	217 058 €
Charges	150 898 €	281 884 €	212 655 €
Résultat	- 4 009 €	- 88 186 €	4 403 €
Section Eco contribution			
Produits	214 813 €	187 112 €	94 147 €
Charges	214 813 €	187 112 €	94 147 €
Résultat	0 €	0 €	0 €
GLOBAL			
Produits	1 442 188 €	1 631 139 €	1 311 700 €
Charges	1 254 596 €	1 563 352 €	1 214 911 €
Résultat	187 592 €	67 787 €	96 788 €

